

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 10 (1912)
Heft: 2

Artikel: A propos du titre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du titre.

Permettez à un membre de la confrérie des géomètres peu habitué à manier la plume, de donner son avis au sujet de la question du titre.

Tous les géomètres suisses ont suivi avec un intérêt croissant l'attention dont notre profession était entourée, et enregistré, le cœur plein de reconnaissance, les succès que notre corporation a obtenus.

Nous sommes redevables de cela en grande partie à la manière distinguée dont notre comité central conduit notre société; à lui va toute notre reconnaissance.

Parmi toutes les conquêtes de l'année dernière, qui fut si riche en bizarries, il faut compter notre nouveau titre qui, à mon avis, doit être classé parmi les merveilles du genre.

Le terme de «géomètre du concordat» ne m'a du reste jamais plu. Tout d'abord à cause de l'incertitude de son orthographe — fallait écrire «concordat» avec deux c ou deux k, ensuite parce que le commun des mortels n'a jamais su exactement ce que l'on entendait par «Concordat».

En secret et tout tranquillement la désignation ancienne de «géomètre du concordat» disparut l'année dernière, sans nous laisser de remplaçant, ainsi tout à coup le géomètre se vit «en face de rien» et je me suis trouvé sans guide, devant mon titre caduc, attendant de voir comment les choses tourneraient.

Cependant l'esprit toujours inventif des hommes privés de leur titre a rapidement trouvé de nouvelles désignations et des désignations sonores ont retenti, telles que «géomètre officiel suisse», «géomètre fédéral», «géomètre patenté fédéral», et en dernier lieu «staatlich geprüfter Geometer», soit «géomètre examiné officiellement», qui paraît devoir nous être destiné. Oh! comme cela sonne haut et fort!

Il est un ancien adage qui prétend que nous dépassons rapidement la mesure lorsqu'il s'agit de l'introduction de nouveautés, mais pour cette fois, je crois que nous aurions mieux fait de rester chez nous.

La désignation la plus simple «géomètre patenté» nous assure une garantie suffisante, rentre dans la simplicité républicaine et est sans contredit mieux à sa place que la désignation

pompeuse, longue à perdre haleine de: « Géomètre examiné officiellement ».

Si cette désignation devait nous être appliquée par la suite j'envierai fort nos collègues de la Suisse romande auxquels elle sera épargnée du fait de la difficulté de traduction.

Lorsque notre collègue welche croit en particulier que les collègues suisses allemands ont appuyé des deux mains cette nouvelle désignation, il avance une affirmation qui n'est que partiellement exacte.

Je ne suis certes pas le seul auquel ce titre donne sur les nerfs. Je rougirai comme un enfant pris en faute chaque fois que je recevrai de la correspondance, etc., portant la désignation ci-dessus.

Le dernier numéro de notre journal contenait son article nécrologique très bien écrit sur Monsieur l'ingénieur d'arrondissement Spiller. En le lisant, j'ai été péniblement frappé d'y voir mentionnée la nouvelle désignation « staatlich geprüfter Geometer ». Celui qui était la cause de cet article aurait certainement hoché la tête en se voyant dénommé ainsi; il aurait peut-être aussi tempêté contre la jeune génération.

Dans le même numéro, on mentionnait également les géomètres récemment patentés.

La comparaison du nombre des promus et du nombre des candidats montrait une différence de trois. Or ces trois, devront-ils, peut-être jusqu'à des temps meilleurs, se compter parmi les géomètres examinés lourdement par l'État? Ce serait évidemment un baume sur leur blessure.

A cette occasion, il me souvient d'une anecdote récente. A un cours militaire prenaient part un certain nombre de géomètres non encore pourvus du brevet, et un géomètre du même âge, mais possédant déjà le diplôme du concordat. Un caporal des environs de la ville fédérale fut chargé de connaître nos qualités, ce qui nous procura l'occasion de nous faire passer déjà pour géomètres.

Lorsqu'il arriva à notre collègue patenté, le dialogue suivant eut lieu avec le sous-officier:

- (Sous-off.): Votre profession?
- (Soldat): Géomètre du concordat.

— (Sous-off.): Qu'êtes-vous, simplement un géomètre.

— (Soldat): Je suis non seulement un géomètre, mais encore un géomètre du concordat.

-- (Sous-off.): Pour l'ennemi vous êtes simplement un géomètre.

Comme la vraie joie ne procède que de la peine d'autrui, nous fûmes ce soir-là de gais compagnons.

A propos du titre.

La question du titre a soulevé, dans les milieux intéressés, une émotion considérable. Et malgré de nombreuses tractations et discussions, elle n'a pas encore fait un pas décisif.

La question est en effet complexe, car le titre à adopter doit, premièrement être court, secondement correspondre exactement dans les trois langues nationales, et troisièmement ne pas faire double emploi avec les désignations officielles. Aucun des titres proposés jusqu'à présent ne répond à ces trois exigences. Je me permets de soumettre le titre suivant qui me paraît devoir remplir les conditions exigées et qui, je l'espère, pourra réunir tous les suffrages.

C'est celui de „Géomètre foncier“ ou „Grundbuchgeometer“.

Je soumets cette idée à l'examen et à la critique de mes collègues.

R.

A propos du titre.

O mon vieux concordat, de te voir disparaître,

Fera saigner le cœur de tout bon géomètre.

Les arpenteurs, hélas! désormais pauvres gens

Ne pourront plus par titre énoncer leurs talents.

Ils devront redoubler dès lors de vigilance

Pour faire face partout à Dame concurrence.

Quoiqu'étant « brevetés », toujours elle sévit

Et le titre devrait nous ôter ce souci.

Certes, « patentés par la Confédération »

Doit tendre à nous donner la considération.

« Patentés » plaît assez dans la Suisse Française,

« Brévetés », « patentés », c'est tout comme, . . . à son aise.

« Patenté par l'État » chez le Suisse Allemand

Paraît être accepté comme un titre charmant;

Celui qui le repousse est traité de faux-frère.
... Du titre la question reste toujours entière.
Mais voyons « patenté », ce n'est pas le bonheur :
Même la sage-femme, aussi le ramoneur
Comme nous, mes amis, possèdent leur patente
Et rien que d'y songer, cela me mécontente.
Nous voulons éviter qu'on fasse confusion
Et mettons donc « patente » hors de la discussion.
Mais si nous ajoutons à la dite rubrique :
« Par la Confédération », ah ! c'est magnifique.
Et celui qui jura jadis fidélité
A ce vieux concordat qu'il n'eût jamais quitté
Sans la mise en vigueur de notre nouveau code,
Ne perdra rien au titre à la nouvelle mode.
« Concessionné » peut-être, aurait bien quelque appui,
Il aurait en tout cas, la loi, pas plus, pour lui.
Mais rien de tout cela ne peut nous satisfaire,
Il est un titre, un seul, qui doit à chacun plaire.
Un seul qui désignât au mieux la profession :
Savoir : « patenté par la Confédération ».

Réponse.

Chacun a le désir, parmi les géomètres,
De voir le problème du titre résolu,
On hésite toujours ... on ne sait pas que mettre
Pour remplacer ceux sous lesquels ils sont connus.

Parmi tous les projets que le sujet fait naître,
Les titres flamboyants paraissent plus courus :
Les qualificatifs qu'on met à « géomètre »
Même chez l'Espagnol, paraîtraient mal venus.

On dirait bien, ma foi, qu'on veut nous faire mettre
Un uniforme ad hoc, au ceinturon un mètre,
Une casquette avec « Géomètre » dessus.

Conséquence : L'on voit le ridicule naître,
Englober sans pitié le corps des géomètres,
Pour quelques amateurs de titres biscornus.